



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 102788

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet de fusion entre France 24 et RFI. Entamé depuis la fin de l'année 2010 il souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce projet.

Texte de la réponse

La réforme de l'audiovisuel extérieur décidée par le Président de la République a pour objectif d'améliorer la cohérence de la politique audiovisuelle extérieure de la France, la lisibilité de ses orientations stratégiques et l'efficacité de chacun de ses opérateurs, à savoir Radio France internationale (RFI), France 24 et TV5-Monde. Pour mener à bien cette réforme, une société holding, Audiovisuel extérieur de la France (AEF) dont le capital est entièrement détenu par l'État, a été créée le 4 avril 2008. La société AEF se compose d'une holding, de sociétés filiales (le groupe RFI dont sa filiale Monte-Carlo Doualiya [MCD] et France 24) et d'un partenaire TV5-Monde. Le développement de synergies entre les différentes entités du groupe AEF constitue un des axes de la réforme afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action audiovisuelle extérieure de la France. Pour faciliter la mise en place de ces synergies, la fusion juridique de RFI et de France 24 est prévue, ainsi que la réorganisation des sociétés. Toutefois les marques RFI et France 24 ont vocation à être conservées et leurs missions restent les mêmes. Aujourd'hui, une procédure d'information-consultation des comités d'entreprise de RFI et France 24 sur la fusion et la réorganisation a été engagée. L'opportunité de réaliser la fusion juridique de France 24 et de RFI et les modalités de réorganisation des entités seront décidées à l'issue de cette procédure. Par ailleurs, le rapprochement géographique des équipes de RFI et de France 24 devrait intervenir à la fin de l'année 2011.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102788

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2617

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7204